

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **06 septembre 2017**
Date d'affichage : **06 septembre 2017**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Étaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Catherine IRLES (suppléante de Christian DESSAPTLAROSE), Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOLINIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 142 : **ELABORATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE POUR LE FUTUR OFFICE DE TOURISME - GROUPEMENT DE COMMANDE**

Rapporteur : Bernard FERRIERE

Les communautés de communes Riom Limagne et Volcans s'apprêtent à créer un nouvel office de tourisme communautaire, en lieu et place des offices Riom Limagne, Châtel-Guyon et Volvic.

Afin de déterminer le nom, le logo, la charte graphique de ce nouvel office de tourisme, il est proposé de recourir à une agence de communication. Le marché sera lancé par le biais d'une convention de groupement de commande.

Riom Limagne et Volcans sera le coordinateur du groupement. Une commission ad hoc sera créée pour le choix du bureau d'études, composée de trois titulaires et suppléants pour RLV et 2 titulaires et suppléants pour la Communauté de communes Plaine Limagne.

Il est proposé de désigner :

- Bernard FERRIERE (titulaire) ;
- Josette BREYSSE (titulaire) ;
- Jean-Jacques MATHILLON (suppléant) ;
- Fabienne GASTON (suppléant).


La répartition du coût de l'étude sera établi sur la base de la population municipale au 1^{er} janvier 2017, soit : 76,49 % pour Riom Limagne et Volcans et 23,51 % pour la Communauté de communes Plaine Limagne.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **de lancer une mission de réalisation d'une charte graphique pour le futur office de tourisme ;**
- **de désigner Riom Limagne Volcans coordinateur du marché ;**
- **de désigner les membres nommés ci-dessus à la commission ad'hoc du groupement de commande ;**
- **d'autoriser le président à signer la convention de groupement de commande.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Éric GOLD



Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 13/01/2017
Le Président,

